

5 décembre 1980 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, à l'issue du Conseil européen, Luxembourg, le mardi 2 décembre 1980.

Je vais vous présenter les conclusions des travaux du Conseil européen. Le président du gouvernement luxembourgeois, M. WERNER, vous en fera un compte-rendu détaillé. La météorologie m'amène à devoir quitter Luxembourg avant que la neige ne bloque la piste. C'est pourquoi, je m'en excuse auprès du président WERNER, je m'exprime avant qu'il n'ait pu le faire.

- Il y avait à l'ordre du jour du Conseil européen deux grands groupes de questions : les unes étaient l'examen par les Neuf - et même, à vrai dire, par les Dix puisque nous avons travaillé pour la première fois en présence de la délégation hellénique - de la situation internationale et du rôle de l'Europe face à cette situation.

- Le Conseil européen a adopté un texte qui définit l'existence et le rôle de l'Europe face à cette situation internationale. La phrase particulièrement significative à cet égard, est la suivante : "Le Conseil estime que l'expérience et les ressources de l'Europe en font un des facteurs essentiels d'équilibre et de paix dans le monde". C'est ce que j'appelle la place et le rôle de l'Europe dans le monde. Le Conseil a dit que dès lors il veillera à ce que soit renforcée la cohésion de l'Europe et à ce que sa voix soit entendue.

- Il y a également un paragraphe au dialogue entre une Amérique forte et une Europe assurée d'elle-même et de son rôle. Là aussi c'est une conception que nous souhaitons voir affirmer en accord avec nos partenaires. Ce sera chose faite.

Nous avons examiné les relations Est - Ouest. Les Neuf apportent leur soutien au projet de conférence sur le désarmement en Europe, en précisant que cette conférence doit comporter dans sa première phase l'élaboration de mesures de confiance contraignantes et vérifiables et s'appliquant à l'ensemble du continent européen, c'est-à-dire ayant une large extension géographique, comme nous l'avons proposé.

- Nous avons ensuite, en examinant les difficultés et problèmes de la Pologne, énoncé la position des Neuf dans les termes que voici. Il y a d'abord un rappel, avec des citations qui sont pratiquement les dispositions de l'acte final d'HELSINKI en ce qui concerne les droits particuliers des Etats. Nous indiquons notamment que l'ensemble des Etats participant à l'acte final d'Helsinki se sont engagés à respecter le droit de chaque pays de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel ainsi que de déterminer ses droits et règlements, de même qu'ils se sont engagés à s'abstenir de toute intervention directe ou indirecte, individuelle ou collective, dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre Etat participant, quelles que soient leurs relations mutuelles.

C'est pourquoi les Neuf appellent tous les Etats participant à l'acte final d'Helsinki à se conformer à ces principes à l'égard de la Pologne et du peuple polonais. Les Neuf ont, d'autre-part, affirmé leur disponibilité à répondre, dans la mesure de leurs moyens, aux demandes de soutien économique qui leur ont été adressées par la Pologne, et que nous connaissons en-particulier par la récente visite à Paris de M. JAGIELSKI.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt le compte-rendu de la mission que M. THORN, à l'époque ministre des Affaires étrangères du Grand Duché du Luxembourg, a effectuée à notre demande dans l'ensemble des capitales du Proche-Orient, en vue de déterminer les suites à donner à notre déclaration de Mexico sur la paix au Proche-Orient.

vue de déterminer les suites à donner à notre déclaration de Venise sur la paix au Proche-Orient. Nous avons approuvé la décision prise par les ministres des Affaires étrangères, de préparer un document concernant les principaux problèmes à résoudre en vue d'un règlement de paix au Proche-Orient, document qui comporte les chapitres suivants : évacuation des territoires occupés, autodétermination, sécurité des différents États concernés, et notamment de l'État d'Israël, problème de Jérusalem. Nous avons analysé le contenu de ce rapport. C'est sans doute le document le plus complet et le plus précis qui a été élaboré jusqu'ici. Il entre dans la définition des solutions qui peuvent être apportées au problème de la paix globale au Proche-Orient. Il a été décidé, contrairement à ce qui avait pu être imaginé ici ou là, que cette action serait poursuivie. La même méthode - c'est-à-dire le contact direct avec les parties intéressées - non pas la négociation - et la recherche des faits et des éléments de jugement - sera poursuivie par la présidence du Conseil européen au cours des mois à venir. Ainsi, aux différentes questions qui restent posées par nos rapports, des solutions et des réponses devraient être apportées. Le Conseil européen, donc, et c'est le terme de sa conclusion, définit un programme d'action afin de disposer d'une plate-forme cohérente, susceptible de favoriser un rapprochement entre les parties concernées.

Nous avons également adopté, sur notre proposition, un texte sur le Liban. Ce texte affirme à nouveau le droit du Liban de voir restaurer l'exercice de sa souveraineté nationale, et respecter l'intégrité de ses frontières. Il n'est pas possible, dans cette région du monde, de parler de respect, d'intégrité des frontières, du droit des peuples à vivre dans la paix, sans que ces principes ne s'appliquent d'abord au Liban qui en réclame, vous le savez, l'application.

- Enfin, un texte attire l'attention de la Jordanie et de la Syrie sur l'importance qui s'attache à ce qu'ils règlent leur différend par des voies pacifiques et qu'ils abordent les difficultés actuelles dans un esprit de modération.

Voilà pour les différents aspects de la situation internationale. Maintenant la situation économique et sociale de la Communauté `CEE`.

- A propos de cette situation, nous avons exprimé notre solidarité vis-à-vis du gouvernement et du peuple italien frappé par la catastrophe qui a atteint et dévasté l'Italie du Sud. Nous avons donné notre accord à la mise au point d'un programme d'aide communautaire pour la reconstruction de cette région de l'Italie, sous forme de prêts bonifiés. Il était trop tôt pour arrêter un chiffre sur la base des premières indications données par nos partenaires italiens, il est vraisemblable que la solution sera mise en œuvre sous la forme de deux tranches, une tranche en 1981 et une tranche en 1982, bonifiées à hauteur de 3 %. Nous avons demandé à la commission et au Conseil des ministres de traiter ce problème dans un esprit de solidarité compte tenu de la détresse des populations et du soutien que nous voulons apporter à nos amis et partenaires italiens.

Deuxième sujet communautaire : le système monétaire européen. La première décision que nous avons prise concernant la mise en place de ce système, et notamment les mécanismes de concours mutuels entre les Banques centrales, allait expirer dans le proche avenir. Nous avons décidé d'inviter les Banques centrales à prolonger pendant deux ans des dispositifs de soutien mutuel de façon à assurer la poursuite du fonctionnement du système monétaire européen, `SME` dont nous avons constaté l'efficacité et l'utilité dans la période récente. Nous avons également souhaité que l'Ecu apparaisse de plus en plus comme un instrument monétaire ayant une existence propre et donc qu'il puisse être utilisé dans des opérations financières, notamment dans celles qui pourraient être conduites ou entreprises par la Communauté, `CEE` sous forme d'émissions d'emprunts communautaires.

Nous avons parlé de la situation économique et sociale de la Communauté `CEE`. Ceci a été le premier point que nous ayons traité ensemble car chacun se préoccupe dans la Communauté de l'évolution observée pendant le premier semestre de cette année et caractérisée, vous le savez, par un ralentissement de l'activité économique, un maintien de l'inflation à un taux élevé, et en même temps une augmentation générale du chômage ou du nombre de demandeurs d'emploi. Il est fondamental que face à ces difficultés, l'Europe les aborde d'une manière aussi coordonnée que possible.

- Nous avons examiné les perspectives de 1981. Il y a d'abord un point qui est tout à fait clair, c'est la part importante prise par les augmentations de prix du pétrole importé dans l'évolution de 1980. Je dis importante. Il y a bien entendu d'autres facteurs qui jouent mais on voit que celui-ci a exercé un effet massif et notamment un effet de déflation sur l'ensemble de nos économies. Il est donc essentiel qu'après les fortes hausses de 1980, celles-ci ne se poursuivent pas. D'ailleurs, on ne voit pas à l'avantage de qui elles pourraient se poursuivre quand on pense aux conséquences économiques considérables qu'elles entraînent. C'est pourquoi nous ferons appel à la sagesse, au sens des responsabilités, manifestés d'ailleurs à plusieurs reprises par les pays producteurs `OPEP`, pour rechercher une situation de stabilité en ce qui concerne l'évolution à venir des prix du pétrole. Il y a là un élément fondamental de tout développement de la situation économique et sociale de la Communauté et du monde.\

En ce qui concerne les perspectives 1981, telles que la Commission les a présentées, elles se traduiraient pour la Communauté par deux conséquences. Première conséquence, un certain ralentissement de l'inflation en 81 par-rapport à 80 `1980`. La moyenne communautaire pour 80 est en effet de 12 % et la Commission pense qu'elle pourrait revenir à 9,7 % en 81. Je vous dis tout de suite que ces chiffres ne sont pas exactement comparables à ceux auxquels l'opinion est habituée, puisque il s'agit là de moyenne annuelle, qui n'est pas exactement comparable à notre propre indice des prix à la consommation.\

Pour ce qui est de l'activité économique £ la Commission `européenne` prévoit une très faible croissance en 1981, 0,6 % de croissance comparé au 1,3 qui sera enregistré en 1980. Par-rapport à cela, quelle est la situation de la France ? La Commission évalue la croissance économique de la France en 80 à 1,8 %, je pense donc que ce chiffre devrait être normalement quelque peu dépassé. Elle prévoit une croissance économique pour la France en 81 de 1,2 %, donc une croissance économique qui serait faible quoique double de la moyenne européenne. La moyenne européenne serait de 0,6, la France serait 1,2. Quelle est la ligne de la politique économique de la France ? C'est en-matière de croissance, de rechercher une croissance légèrement plus forte que celle qui est actuellement évaluée par la Commission. La Commission dit 1,2 £ nous nous efforcerons d'obtenir en 1981 un point de plus, c'est-à-dire 2,2, de rester au voisinage du taux décroissance enregistré en 1980. Pourquoi ? Parce que ceci constitue une réponse, encore insuffisante, mais une réponse au problème de l'emploi. Dans les documents qui sont établis pour la préparation du budget de 1981, c'est sur une croissance de 2,2 que table le Gouvernement français. Nous visons donc une croissance supérieure d'un point à celle qui est actuellement prévue par la Commission et qui est cependant le double de celle prévue pour la moyenne de nos partenaires. Certains de nos partenaires enregistreraient en effet en 1980 des croissances nulles voire même, dans plusieurs cas, négatives.\

Pour ce qui est des prix, la Commission `européenne` prévoit une diminution d'environ 2 points de l'inflation en 1981 et je pense que la France doit s'efforcer de faire un peu davantage. Nous étions au-dessus de la moyenne européenne en 1980, nous devons donc réduire notre taux d'inflation légèrement plus vite que la moyenne de nos partenaires. Je considère que dans les mois à venir la réduction du taux d'inflation en France est la ligne principale, l'axe de la politique économique de la France. Nous avons un taux d'inflation que nous devons réduire, car il place la compétitivité de notre économie en position de faiblesse par-rapport à la concurrence internationale. C'est donc un impératif national que de réduire ce taux. C'est pourquoi, je le répète, ce sera l'axe de la politique économique de la France au-cours des mois à venir. Nous ne rechercherons pas la réduction de ce taux d'inflation par le choix d'une politique de déflation, de ralentissement de l'activité économique. Nous devons au contraire faire un peu plus en-matière de croissance que ce qu'envisagent pour nous nos partenaires européens et nous devons faire par contre un peu mieux en-matière de réduction des taux d'inflation que ce qui est actuellement prévu.\

- Mais je reviens sur ce point que je vous demande de considérer comme essentiel : la réduction du taux d'inflation, c'est-à-dire du rythme de hausse des prix, doit être l'axe fondamental de la politique économique des mois à venir.\

Voilà, je crois, l'essentiel de ce qui a été débattu au-cours de ce conseil. Nous avons indiqué à nos partenaires, à la suite des délibérations du Gouvernement français, et des contacts pris par le Premier ministre, quels seraient les commissaires français dans la nouvelle Commission européenne. Ce sont MM. ORTOLI et CHEYSSON qui seront reconduits dans leurs fonctions. Ils ont en effet assumé dans une période difficile la responsabilité de portefeuilles importants et il y a des actions en-cours dans ces deux domaines qui gagnent à être assurées d'une certaine continuité.

- Nous avons placé cette réunion du Conseil européen sous le signe de la solidarité. Solidarité vis-à-vis de ceux de nos partenaires qui étaient frappés dans leur vie nationale, je pense naturellement à l'Italie. Solidarité vis-à-vis des problèmes du monde, tels que nous les voyons se développer, en affirmant que l'Europe avait un rôle à jouer et une place à tenir.

QUESTION.- Est-ce que le siège des institutions a été évoqué durant ce Conseil et est-ce qu'on a avancé après le mémorandum déposé par le ministre des Affaires étrangères ?

- LE PRESIDENT.- La question a été abordée de deux manières : elle a été d'abord formellement abordée au-cours du Conseil européen par le ministre des Affaires étrangères. Il a rappelé que nous avons proposé qu'une décision soit prise et intervienne dans les mois prochains et que nous avons une obligation impérieuse de régler ce problème. J'en ai parlé directement aux deux pays concernés, c'est-à-dire au Premier ministre de Belgique et au Premier ministre, président du gouvernement luxembourgeois, en leur disant qu'il était d'un intérêt impératif pour les trois capitales européennes concernées, c'est-à-dire Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles que la question soit réglée avant son échéance, soit réglée, bien entendu, sur la base des compétences et des attributions qui avaient été arrêtées à-titre provisoire, tout en permettant à chacune des institutions, je pense en-particulier à l'Assemblée, de disposer des moyens de travail lui permettant de fonctionner d'une manière régulière et satisfaisante. Si ceci s'accompagne de tel ou tel déplacement de services, il est clair que la Communauté devra veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment de telle ou telle ville. Le développement des activités communautaires devrait équilibrer ceux des regroupements qui apparaîtraient nécessaires. Il va de soi que la position de Strasbourg, capitale parlementaire de l'Europe, a été réaffirmée et confirmée à cette occasion.

QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que le Conseil européen a retenu l'idée d'un Conseil des ministres spécial qui se tiendrait au-cours du premier semestre prochain, où se rassembleraient les ministres chargés des différents départements économiques, et qui aurait pour tâche d'examiner comment enrayer la crise par des actions communautaires ?

- LE PRESIDENT.- Il n'y a pas eu formellement une telle proposition. Ceci a été indiqué par M. ORTOLI, par le commissaire compétent, et nous avons pris une position favorable sur une telle procédure. Nous avons également abordé d'autres sujets dont je souhaiterais que vous parliez avec M. WERNER. Ce sont les problèmes de commerce international. Bien entendu, nous avons parlé de relations Nord-Sud et de préparation des négociations globales, tout ceci fait l'objet de textes qui vous seront distribués.

QUESTION.- Monsieur le Président : est-ce que la conférence de Madrid est l'occasion de reprendre, d'approfondir et de préciser les engagements d'Helsinki, notamment sur la non intervention des Etats participants dans les affaires intérieures des autres ?

- LE PRESIDENT.- Nous avons dit dans notre texte, à propos de la Conférence de Madrid, qu'il ne s'agissait pas pour les pays européens de se satisfaire de satisfactions d'apparence. Ce qui est en question, c'est la substance des engagements pris: nous rappelons, ce qui est parfois oublié, quel est le dispositif très précis des accords d'Helsinki en ce qui concerne le droit des Etats européens à régler eux-mêmes, et sans intervention extérieure, les choix fondamentaux de leurs vies politiques. Les engagements à venir : nous rappelons que la Conférence sur le désarmement en Europe devra comporter un mandat précis au moment de sa convocation faisant état de mesures de confiance vérifiables et appliquées sur l'ensemble du territoire européen.

QUESTION.- Monsieur le Président, vous indiquez que vous avez l'intention d'avoir une croissance supérieure à la moyenne et une baisse des prix supérieure à la moyenne. S'il ne s'agit pas d'un objectif ambitieux, comment pensez-vous pouvoir arriver à cette performance ?

pas d'un objectif ambitieux, comment pensez-vous pouvoir arriver à cette performance ?

- LE PRESIDENT.- Je ne peux pas faire ici un exposé détaillé de politique économique. J'aurai certainement l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Néanmoins, ne présentez pas les choses comme anormalement difficiles. Lorsqu'on est dans une situation qui est supérieure à la moyenne, en ce qui concerne le taux d'inflation et que cependant l'activité économique est modérée dans toute la zone, cela prouve qu'il y a des anomalies qui peuvent être corrigées pour revenir au moins au voisinage de la moyenne. D'autre-part, en ce qui concerne le taux de croissance, nous avons eu déjà cette année un taux de croissance qui a été supérieur à la moyenne de nos partenaires européens. Il n'est donc pas anormal pour la France, qui est le seul pays de la Communauté où la population active augmentera en 1981, de viser un taux de croissance qui soit supérieur à celui de ses partenaires. C'est là le résultat que nous avons toujours obtenu en moyenne, à quelques rares exceptions près, et qui est en-particulier justifié par notre situation démographique de population active.

- QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez fait part de cet objectif à vos autres collègues européens :est-ce que vous êtes allés plus loin dans la comparaison des situations économiques et sociales en France et dans les autres pays de la Communauté ?

- LE PRESIDENT.- Non. Nous ne sommes pas entrés dans le détail des analyses. Mais naturellement nous avons fait part à nos partenaires de nos intentions. Je vous indique, qu'en ce qui concerne la croissance, c'est-à-dire sur les deux années 1980 et 1981 la croissance de l'Allemagne fédérale `RFA` et de la France seront pratiquement identiques.\

QUESTION.- Monsieur le Président : le rappel des principes de la déclaration d'Helsinki `CSCE` vous semble-t-il de -nature à être entendu par le pays auquel vous l'adressez ?

- LE PRESIDENT.- Il est important de montrer qu'il y a en Europe une direction continue. Le rappel de certaines obligations est un rappel qui n'est pas improvisé à l'occasion d'une situation, mais qui, au contraire, fait partie d'un réseau d'engagements pris solennellement et devant l'opinion publique par l'ensemble des pays européens concernés. Le fait de rappeler le texte même de ces engagements, qui n'est pas présent dans beaucoup de mémoires et qui est extraordinairement précis, montrera bien l'importance que nous attachons, l'ensemble de nos partenaires et nous, à ce que ces principes soient effectivement connus.\